



D.2025.04.02.5.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 2 Avril 2025

5 – GESTION DU PATRIMOINE

**5.2 – Avenant n° 1 au marché M2023-0225 pour le gros entretien et la rénovation des infrastructures
Ligne METRO Zone Aérienne sur 8 appareils de voie à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation
de signer l'avenant n° 1.**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha		X (M. Bolzan)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Trautmann)	
GRASS Francis		X (M. Jop)	
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Par délibération n°D.2023.12.06.4.1 en date du 6 décembre 2023, le Comité Syndical a autorisé le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2023-0225 avec Tisséo Voyageurs pour réaliser le gros entretien et la rénovation des infrastructures Ligne METRO Zone Aérienne sur 8 appareils de voie.

Ce marché a été conclu pour une durée de 18 mois pour un montant total de 435 000,00 €HT.

Cette opération concerne 8 appareils de voie (APV) du faisceau du GAT Basso Cambo, il s'agit :

- de supports de câblage du pilotage automatique du Métro en appareil de voie (Echelles de câblage),
- des éléments chauffants de la piste de roulement en appareil de voie (Capots chauffants),
- des boîtiers de répartition pour le câblage des éléments chauffants (BRCH).

Chaque appareil de voie est composé de 10 échelles de câblage et 10 capots chauffants.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du marché d'un an car le délai de livraison des capots a été plus long que prévu et les équipements livrés présentaient des problèmes de conformité qui ont nécessité des modifications de la part du fournisseur.

Le montant total du marché reste inchangé.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Jop et Grass (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 au marché M2023-0225 avec Tisséo Voyageurs.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES